

DECISION DU PRESIDENT
2023DECISION17

Objet : Contrat de maintenance de l'application Cart@DS.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le contrat avec la société INETUM SOFTWARE France : 145 bd Victor Hugo – 93400 SAINT-OUEN, pour la maintenance de l'application Cart@DS,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le contrat avec la société INETUM SOFTWARE France : 145 bd Victor Hugo – 93400 SAINT-OUEN, pour la maintenance de l'application Cart@DS, pour un montant total de 8 295,54 € sur 3 ans, soit du 01/01/2023 au 31/12/2026.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 16 janvier 2023 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.